

## COMMUNE DE MILLERY

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MAI 2021

	Objet de la délibération	Rapporteur
1	Société spl-Xdémat : approbation de la nouvelle répartition du capital	Le Maire
2	Budget communal 2021 : décision modificative n°1/2021 / ouverture de crédits	Le Maire
3	Ecole : travaux de mise en sécurité du puits : désignation d'une entreprise	M Blasius
4	Mairie : travaux de mise en sécurité des planchers de la mairie : désignation d'une entreprise	M Blasius
5	Association animation village : subvention exceptionnelle pour l'activité poterie.	Le Maire

**Ordre du jour :****Nombre de Conseillers**

: En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

**Date de convocation :**

05/05/2021

**Date d'affichage :**

05/05/2021

1. Société SPL- XDémat : approbation de la nouvelle répartition du capital
2. Budget communal 2021 : décision modificative n°1/2021 / ouverture de crédits
3. Ecole : travaux de mise en sécurité du puits : désignation d'une entreprise
4. Mairie : travaux de mise en sécurité des planchers de la mairie : désignation d'une entreprise
5. Association animation village : subvention exceptionnelle pour l'activité poterie.

Questions diverses

**L'an deux mil vingt et un, le 10 mai à 18h30** le Conseil Municipal, convoqué, s'est réuni, en nombre prescrit par la Loi, dans la salle Marcel Canet située rue du Stade à Millery, sous la Présidence de **M BALLAND** Bernard, Maire.

**Présents :** **BALLAND** Bernard, **BLASIUS** David, **RAMBOUR** Janine, , **FERREIRA** Lucie, **GAILLET** Gérard, **GEGOUT** Hervé, **KOHLER-RAMBOUR** Chantal, **LOHEZIC** Aldéric, **PINI** Daniel, **UGOLINI** Cédric. Lisa **RABY**, Guillaume **POINSOT**, Gilles **CHOTEL** et Victor **WEYLAND**

**Absent :****Absente excusée :** **BIC** Julianne**Absente excusée ayant donné pouvoir :**Mme **BIC** Julianne a donné pouvoir à M Victor **WEYLAND**

A été nommé secrétaire : **Mme Chantal KOHLER-RAMBOUR**

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 29 mars 2021 est adopté à l'unanimité

Par mail en date du 27 avril 2021, les services de la Préfecture de Meurthe-et-Moselle ont été avisés du changement de lieu de la réunion du Conseil Municipal.

Délibération : n°0110/052021/Dél

### **1- SOCIETE SPL-XDEMAT : APPROBATION DE LA NOUVELLE REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL**

La société publique locale dénommée SPL-Xdemat, a été créée le 27 février 2012 par les Départements de l'Aube, des Ardennes et de la Marne, en vue de fournir à ses actionnaires, des prestations liées à la dématérialisation.

Depuis, notre collectivité a adhéré à la société ainsi que les Départements de la Haute-Marne, de l'Aisne, de la Meuse, des Vosges, et de Meurthe-et-Moselle, ainsi que la Région Grand Est, de nombreuses communes et plusieurs groupements de collectivités situés sur le territoire des 8 départements.

Début mars 2021, SPL-Xdemat comptait 2 755 actionnaires.

Chaque année, conformément à l'article 225-100 du code de commerce, l'Assemblée générale de la société doit se réunir avant fin juin, pour approuver les comptes de l'année précédente et affecter le résultat, après présentation des rapports du Commissaire aux comptes.

À l'occasion de cette réunion, d'autres points peuvent lui être présentés tels qu'un point sur les mandats des administrateurs ou l'adoption d'une nouvelle version du règlement intérieur.

Depuis l'an passé, il a été décidé d'ajouter à ces points, l'examen de la répartition du capital social suite aux adhésions et sorties intervenues depuis la dernière assemblée.

En effet, tout au long de l'année, de nouvelles collectivités locales ou de nouveaux groupements de collectivités souhaitent devenir actionnaires de la société et achètent à ce titre une action de la société, modifiant la répartition de son capital social. Il arrive également que certains actionnaires décident de sortir de la société et revendent leur action, suite à leur disparition administrative ou faute d'utilisation des outils mis à leur disposition.

Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, 377 actions ont été vendues à des collectivités ou groupements de collectivités pour leur entrée au sein de SPL-Xdemat et 108 ont été rachetées pour permettre à 9 actionnaires (dont la Région Grand Est) d'en sortir. Ces transferts d'actions ont eu pour conséquence de modifier la répartition du capital social. Le capital social, divisé en 12 838 actions, est désormais réparti comme suit :

- le Département de l'Aube : 6 563 actions soit 51,12 % du capital social,
- le Département de l'Aisne : 873 actions soit 6,80 % du capital social,

- le Département des Ardennes : 330 actions soit 2,57 % du capital social,
- le Département de la Marne : 569 actions soit 4,43 % du capital social,
- le Département de la Haute-Marne : 293 actions soit 2,28 % du capital social,
- le Département de Meurthe-et-Moselle : 447 actions soit 3,48 % du capital, social,
- le Département de la Meuse : 530 actions soit 4,13 % du capital social,
- le Département des Vosges : 476 actions soit 3,71 % du capital social,
- les communes et groupements de communes : 2 757 actions soit 21,48 % du capital social.

Cette nouvelle répartition détaillée dans la liste des actionnaires annexée à la présente, sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale.

Or, selon l'article L. 1524-1 du Code général des collectivités territoriales, applicable aux sociétés publiques locales, « à peine de nullité, l'accord du représentant d'une collectivité territoriale sur la modification portant sur la composition du capital ne peut intervenir sans une délibération préalable de son assemblée délibérante approuvant la modification ».

Il convient donc d'approuver la nouvelle répartition du capital social de la société SPL-Xdemat et d'autoriser le représentant de la collectivité à voter la résolution correspondante lors de la prochaine Assemblée générale de la société.

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat, divisé en 12 838 actions, à savoir :

- le Département de l'Aube : 6 563 actions soit 51,12 % du capital social,
- le Département de l'Aisne : 873 actions soit 6,80 % du capital social,
- le Département des Ardennes : 330 actions soit 2,57 % du capital social,
- le Département de la Marne : 569 actions soit 4,43 % du capital social,
- le Département de la Haute-Marne : 293 actions soit 2,28 % du capital social,
- le Département de Meurthe-et-Moselle : 447 actions soit 3,48 % du capital, social,
- le Département de la Meuse : 530 actions soit 4,13 % du capital social,
- le Département des Vosges : 476 actions soit 3,71 % du capital social,
- les communes et groupements de communes : 2 757 actions soit 21,48 % du capital social, conformément à la liste des actionnaires annexée à la présente ;

- donner pouvoir au représentant de la collectivité à l'Assemblée générale de la société SPL-Xdemat, pour voter cette nouvelle répartition de son capital social et la résolution en découlant, lors de sa prochaine réunion.

Il est précisé que Millery possède une action.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré émet un avis favorable

Vote : à l'unanimité

Délibération : n°0210/052021/Dél

## **2 - BUDGET COMMUNAL 2021 : DECISION MODIFICATIVE N°2/2021 / OUVERTURE DE CREDITS**

Monsieur le Maire expose :

Une régularisation doit être faite en dépenses d'investissement au C/1641 La commune a enregistré une recette non prévue en investissement au C/1333, pour un montant de 13 882 €

Aussi, Monsieur le Maire propose l'ouverture de crédits comme suit :

Recettes d'investissement : C/1333 : + 13 882

Dépenses d'investissement : C/1641 : + 13 882

Cette recette correspond à la participation du PAE rue du jardin Marqué

Le conseil municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, émet un avis favorable à l'ouverture de crédits définie ci-dessus.

Vote : à l'unanimité

Délibération : n°0310/052021/Dél

**3 - ECOLE : TRAVAUX DE MISE EN SECURITE DU Puits : DESIGNATION D'UNE ENTREPRISE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante le projet de réaménagement et de mise en sécurité de l'ensemble de l'enceinte du bâtiment scolaire. La première partie consiste à mettre en sécurité la zone où se situe le puits. Monsieur Blasius, adjoint aux travaux, s'est rapproché de 4 entreprises. Les offres suivantes ont été réceptionnées, à savoir :

Entreprise	Montant H.T	Montant T.T.C
FERREIRA Julien	9 838.71	11 806,45
CANET Frères	6 691,10	8 029,32
CP Bâtiment	Offre non reçue	----
Entreprise CHARDON	Offre non reçue	----

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire et après en avoir délibéré,

- retient l'offre de l'Entreprise Canet Frères pour un montant de 6 691,10 H.T soit 8 029,32 TTC.
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits en dépenses d'investissement au budget primitif 2021
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision

Vote : à l'unanimité

Délibération : n°0410/052021/Dél

**4 – MAIRIE : TRAVAUX DE MISE EN SECURITE DES PLANCHERS DE LA MAIRIE : DESIGNATION D'UNE ENTREPRISE**

Les travaux de mise en sécurité des planchers d'une partie du rez-de-chaussée de la Mairie doivent être réalisés cette année. M Blasius, adjoint aux travaux a contacté 4 entreprises. Les propositions suivantes ont

été reçues :

Entreprise	Montant H.T	Montant T.T.C
FERREIRA Julien	47 790, 39	57 564,47
AT2C	49 126,21	58 951,45
CP Bâtiment	Offre non reçue	----
Ent DALLA COSTA	Pas de proposition compte tenu de la technicité de certaines postes	

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire et après en avoir délibéré,

- retient l'offre de l'Entreprise FERREIRA Julien pour un montant de 47 790,39 H.T soit 57 564,47 TTC.
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits en dépenses d'investissement au budget primitif 2021
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision

Vote : 14 pour  
1 abstention

Délibération : n°0510/052021/Dé1

### **6 – ASSOCIATION ANIMATION VILLAGE : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ACTIVITE POTERIE.**

M Propin, Président de l'association Animation Village, sollicite la commune pour participer au financement d'un four pour l'activité poterie. Le prix de cette acquisition s'élève à 1200,00 € Monsieur le Maire propose d'attribuer à l'Association animation village une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 euros.

Le conseil municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré émet un avis favorable et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Vote : à l'unanimité

### **Questions diverses :**

- 1) Activité des Sablons : une commission issue du conseil municipal est constituée et participera aux réunions organisées par la communauté de communes
- 2) Hervé Gégout a participé à une commission Plan climat. Il fait part à l'ensemble du conseil d'une liste d'idées à prioriser dans le domaine de compétence de cette commission. Chacun doit définir 5 actions lui semblant prioritaire
- 3) Une habitante de Millery dénonce des maltraitances à animaux et informe la Mairie des suites qu'elle compte donner à ce problème

- 4) Aire de jeux des enfants : compte tenu des jeux défectueux dans cet espace, il est important de revoir les règles d'entretien des aires de jeux publiques
- 5) Vente de l'îlot Aigle : une réunion aura lieu le 17 mai à la Mairie en présence des 5 co-proprétaires dont la mairie. L'acquéreur potentiel souhaite que le local devienne professionnel et privé. Il est impératif de trouver une entente rapide car cet acquéreur risque de se lasser.

Séance levée à 19h40

N° délibération	Objet de la délibération	N° page
0110/052021/Dél	Société SPL- XDémat : approbation de la nouvelle répartition du capital	24
0210/052021/Dél	Budget communal 2021 : décision modificative n°1/2021 / ouverture de crédits	25
0310/052021/Dél	Ecole : travaux de mise en sécurité du puits : désignation d'une entreprise	26
0410/052021/Dél	Mairie : travaux de mise en sécurité des planchers de la mairie : désignation d'une entreprise	26
0510/052021/Dél	Association animation village : subvention exceptionnelle pour l'activité poterie	27

### EMARGEMENTS

BALLAND	Bernard	
BLASIOUS	David	
CHOTEL	Gilles	
POINSOT	Guillaume	
RAMBOUR	Janine	
BIC	Julianne	absente
FERREIRA	Lucie	
GAILLET	Gérard	
GEGOUT	Hervé	

KOHLER-RAMBOUR	Chantal	
LOHEZIC	Alderic	
PINI	Daniel	
RABY	Lisa	
UGOLINI	Cédric	
WEYLAND	Victor	